



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 1335

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le problème des emprunts russes. Il lui fait remarquer que les Soviétiques, et maintenant les Russes, manifestent depuis quelque temps un esprit d'ouverture qui denote un changement radical par rapport à leur attitude antérieure. Celui-ci s'est concrétisé par la signature par le président Gorbatchev du traité de Rambouillet, le 29 octobre 1990, lequel stipule, en son article 25, la volonté du pouvoir soviétique de régler tous les contentieux existant entre les deux pays, y compris les dettes du gouvernement impérial. Le président Eltsine a repris à son compte, dans le traité signé à Paris le 7 février 1992, les termes de cet article 25 devenu maintenant l'article 22 dans le nouveau traité. Il lui demande si la ratification du traité de Paris est envisagée rapidement et s'il prévoit l'ouverture prochaine de négociations permettant d'établir les dispositions pratiques et chiffrées de l'accord de principe conclu le 7 février pour parvenir à un remboursement équitable à la valeur actuelle du capital.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des porteurs de titres russes. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement français a manifesté de façon solennelle sa détermination à parvenir rapidement à un règlement des contentieux financiers. L'article 22 du traité entre la France et la Russie, signé lors de la visite du président Eltsine à Paris, dispose en effet que nos deux pays s'engagent à s'entendre, si possible dans des délais rapides, sur le règlement des contentieux soulevés par chaque partie relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays. Depuis lors, pour des raisons essentiellement liées au traitement multilatéral de la dette soviétique et aux problèmes de succession et de responsabilité en matière de dette, il n'avait pas été possible de procéder aussi rapidement que nous l'avions souhaité aux négociations. Il est à présent nécessaire de reprendre ce dossier sur de nouvelles bases. Le ministère des affaires étrangères a fait savoir au président du principal groupement des porteurs de titres russes, M. Champenois, reçu au Quai d'Orsay le 26 mai dernier, que nous arrêterions dans les meilleurs délais, en liaison avec le ministère de l'économie, les procédures requises en vue d'un règlement efficace des contentieux financiers entre nos deux pays et que nous proposerions rapidement un calendrier de négociations à la partie russe.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1335

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1409

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2313